

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS390/4
3 février 2009

(09-0461)

Original: espagnol

CHINE – DONS, PRÊTS ET AUTRES INCITATIONS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par le Mexique

La communication ci-après, datée du 30 janvier 2009 et adressée par la délégation du Mexique à la délégation de la Chine, à la délégation du Guatemala et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

D'ordre des autorités de mon pays, et conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, j'ai l'honneur de notifier que le gouvernement mexicain désire être admis à participer aux consultations qui ont été demandées par le Guatemala dans une communication distribuée le 22 janvier 2009 (document WT/DS390/1) et intitulée "*Chine – Dons, prêts et autres incitations*". Le gouvernement mexicain a un intérêt commercial substantiel dans ces mesures au sujet desquelles il a déjà présenté une demande de consultations dans la communication WT/DS388/1.
